

Et moi, directeur à la rentrée 2018...

Vous avez obtenu un poste de direction pour la rentrée 2018 ? Le nombre de classes de votre école a changé ?

Le SE-UNSA 43 vous informe des conséquences financières d'un poste de direction selon le nombre de classes.

Une bonification indiciaire (BI)

- Classe unique : 3 pts (14,06€ bruts/mois)
- 2-4 classes : 16 pts (74,97€ bruts/mois)
- 5-9 classes : 30 pts (140,58€ bruts/mois)
- 10 classes et plus : 40 pts (187,44€ /mois)

+

Une « nouvelle » bonification indiciaire (NBI)

Direction d'école : 8 pts (37,49€ bruts/mois)

+

Une indemnité de sujétions spéciales (ISS)

- Part fixe : 1295€/an soit 108€ bruts/mois
- Part variable :
 - Directeurs 1-3 classes : 500€/an = 42€ bruts/mois
 - Directeurs 4-9 classes : 700€/an = 58€ bruts/mois
 - Directeurs 10 classes et plus : 900€/an = 75€ bruts/mois

Exemple :

Pour une direction 3 classes, cela donne :

- 16 pts de BI + 8 pts de NBI = 112€ mensuels bruts (environ 91€ nets)
- ISS de 108€ bruts (part fixe) et de 42€ bruts (part variable) = 150€ mensuels bruts (environ 125€ nets)

Soit en tout environ 216€ nets par mois.

